



PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 20 avril 2026

Date : 27 avril 2026

Heure : 20h00

Début de séance : 20h15

Présents : BRUNEAU-CHAREIX-LARZILLIERRE-DESBORDES-MASSY-DELPUECH-GALTIER-GARNIERGEOFFROY-DELAGE-TEIXEIRA-BERNARD-JOUVEAU-BEAUDOU-BRAUD-AGOT

Pouvoirs : /

Secrétaire : Josette GALTIER

Auxiliaire : Catherine MARCHIVE

Quorum : oui

Ordre du jour :

➤ Budgets :

- Vote des trois taxes
- Vote des subventions
- Vote des budgets « assainissement » et « commune »
- Fongibilité des crédits budget « assainissement » et budget « commune »

- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Commission appel offres
- Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la réunion du 02/04/2026

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Décisions du maire (délégation du Conseil municipal en date du 20/03/2026)

⇨ **Décision n° 2026/03 : Installation de deux volets roulants à l'école**

BUDGETS

✓ Vote des trois taxes / Rappel des taux 2025

⇒ Délibération n° 2026/20 : Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale 2026

La Maire,

Rappel des taux 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties
2025 : 35,87 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties
2025 : 70,28 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
2025 : 14,15 %

Proposition des taux 2026 :

Taxe foncière sur propriétés bâties : **36,23 %**
Taxe foncière sur propriétés non bâties : **70,98 %**
Taxe d'habitation : **15,64 %**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE de fixer les taux 2026 comme suit :

Taxe foncière sur propriétés bâties : **36,23 %**
Taxe foncière sur propriétés non bâties : **70,98 %**
Taxe d'habitation : **15,64 %**

✓ Budget « assainissement »

⇒ Délibération n° 2026/21 : Vote du budget « assainissement » 2026

La Maire,

Présente la proposition de budget « assainissement » 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement : équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 7 380,00 €.
Section d'investissement : équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 28 848,00 €.

Vote du budget

Le Conseil municipal, après avoir étudié le budget et en avoir délibéré,
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

ADOPTE le budget primitif « assainissement » 2026 présenté par la Maire et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 7 380, 00 €.
Section d'investissement : équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 28 848, 00 €.

✓ **Budget « commune »**

⇒ **Délibération n° 2026/22 : Vote du budget « commune » 2026**

La Maire,

Présente la proposition de budget « commune » 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement : équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 539 900, 00 €.
Section d'investissement : équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 113 896, 00 €.

Vote du budget

Le Conseil municipal, après avoir étudié le budget et en avoir délibéré,
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

ADOPTE le budget primitif « commune » 2026 présenté par la Maire et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 539 900, 00 €.
Section d'investissement : équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 113 896, 00 €.

✓ **Commission des impôts directs**

⇒ **Délibération n° 2026/23 : Création de la commission communale des impôts directs**

La Maire,

Au renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID).

Le rôle de la commission des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur

locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Elle est composée du maire et de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, elle est créée pour la durée du mandat.

Le Conseil municipal doit proposer 24 noms de commissaires, le directeur départemental des finances publiques en choisira 12 (6 titulaires, 6 suppléants).

Madame la maire propose 24 personnes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

VALIDE et PROPOSE les 24 noms de commissaires suivants :

NOM	PRENOM	TAXE
DESBORDES	Régis	TFNB
BRAUD	Annie	TH
DEYZERALD	Benjamin	TFNB
CLETO	Paulo	TFB
GUYOT	Jean-Pierre	TFNB
MASSY	Jean-Marie	TH
BEAUDOU	Olivier	TH
LEGROS	Christian	TFB
BONNEAU	Paul	TFB
CHAREIX	Guillaume	TFB
BRUNEAU	Ludovic	TFB
DESVALOIS	Roger	TFB
GARNIER GEOFFROY	Françoise	TFB
CHASSAIN	Loïc	TFB
BEAUDOU	Georges	TFNB
SABOURDY	Laurent	TFB
LEGROS	Jean- Claude	TFNB
HENRIQUE	Mickaël	TFB
CHAUME	Jean	TFNB
BARBOSA	Manuel	TFB
VERGNE	Alexandre	TFNB
BIGNAUD	Guy	TFNB
DELPUECH	Alain	TFB
TEIXEIRA	Martine	TFB

AUTORISE Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

✓ Commission d'appel d'offres (CAO)

⇒ Délibération n° 2026/24 : Constitution de la commission communale d'appels d'offres

La Maire,

La commission d'appels d'offres telle que prévue en réunion du 02 avril 2026 n'a pas fait l'objet de délibération. En effet, elle doit être constituée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants (il a été prévu 2 titulaires et 2 suppléants).

Pour rappel, le 02 avril 2026, ont été élus :

Titulaires :

- CHAREIX Guillaume
- DESBORDES Régis

Suppléants :

- DELPUECH Alain
- BEAUDOU David

Il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection.

Suite à la procédure de désignation, la commission communale d'appel d'offres est composée comme suit :

Membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

- **Guillaume CHAREIX**
- **Régis DESBORDES**
- **Alain DELPUECH**

Membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

- **David BEAUDOU**
- **Martine TEIXEIRA**
- **Pierre DELAGE**

Madame Karine BRUNEAU, Maire, présidente de la commission d'appel d'offres.

✓ Questions diverses

→ *La Maire,*

- Elagage

Une campagne d'élagage doit être lancée très rapidement. Des courriers vont être envoyés aux propriétaires concernés.

- Sortie dangereuse de Savignac

La sortie du village de Savignac sur la RD 17 est dangereuse, la visibilité est réduite par la haie de tuyas du propriétaire de la maison située à l'angle de la RD17 et de la voie communale. Le propriétaire a été contacté afin qu'il procède, très rapidement, à un élagage franc de la haie.

- Chemin rural Le Dognon-Savignac

Le chemin rural qui relie Le Dognon à Savignac est dégradé. L'agriculteur qui l'utilise s'est engagé à le remettre en état.

- Fibre / Bois Chabrol

Les poteaux destinés à l'alimentation de la fibre des deux dernières constructions (8 et 8 bis Bois Chabrol)

ont été plantés dans les arbres ce qui empêche la pose des fils « fibre ».

DORSAL, contacté, s'engage à procéder, très rapidement au déplacement de ces poteaux.

- Pont de Saint-Martinnet

Le mur du pont a été percuté par un véhicule, il nécessite une réparation de maçonnerie. La stature du pont n'est pas touchée.

→ *Régis DESBORDES*

- ❖ Syndicat de Voirie

Réunion électorale. Seule la commune de Beynac était absente. Beaucoup de nouveaux élus. La principale activité du Syndicat de Voirie est le Point à temps : entretien ponctuel de la surface de la chaussée en lui redonnant de l'étanchéité et en limitant la formation des dégradations.

Trois personnes sont embauchées pour la saison.

Début de la saison : 11 mai 2026

80 jours de travail / 120 tonnes d'émulsions par an.

Chaque commune décide du nombre de jours dont elle a besoin.

Avenir du Syndicat : une réflexion est ouverte :

Difficultés de recrutement, acquisition d'un camion automatique, changement de la balayeuse...

- ❖ Commission communale des travaux de voirie

Les membres de la commission ont fait le tour des routes. De très nombreux trous ont été répertoriés, certains bas-côtés de routes sont très abîmés.

Une campagne d'élagage doit être envisagée très rapidement, les propriétaires concernés seront contactés rapidement.

Les secteurs de Savignac, Lachenaud, Le Moulin du Puytren, Chautardie sont à traiter en priorité.

→ *Laetitia LARZILLIERE*

- ❖ Commission école

Tarification transports scolaires : la tarification des transports scolaires est établie pour une période de 3 ans. Le Conseil régional vient de signifier les tarifs qui seront appliqués pour les rentrées : 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

5 tranches de tarifs sont instituées, suivant le coefficient fiscal des familles + une tranche « non-ayant-droit » (NAD – de 3km) très élevée.

Pour rappel, depuis 2019, les trois communes du RPI ont décidé de moduler la tarification des « non-ayant-droit », circuit « primaires » uniquement. La participation est la différence entre la 5^{ème} tranche et la tranche NAD.

Il est proposé de maintenir cette participation pour les trois ans à venir.
(Les grilles tarifaires sont disponibles en mairie).

